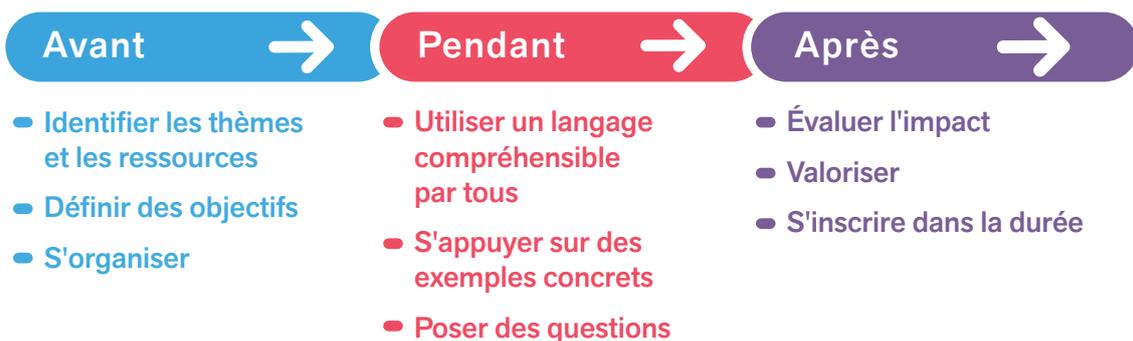


Informer et sensibiliser les salariés

Les actions d'information réalisées par les membres de CSE ont notamment pour objectif de sensibiliser les salariés sur les questions de santé et de sécurité au travail. Il s'agit de partager régulièrement avec le plus grand nombre les connaissances sur les risques, leur prévention et de contribuer ainsi au développement de la culture de prévention dans l'entreprise.

Les étapes clés



Avant : préparer la communication

■ **Identifier les thèmes et les ressources** : choisir le ou les thèmes à aborder en fonction des problématiques spécifiques de l'entreprise et de l'actualité, sélectionner les ressources (affiches, dépliants, vidéos, intervenants internes, intervenants extérieurs...).

■ **Définir les objectifs** : faire une information générale, faire évoluer les pratiques ou les comportements (respect des consignes ou des mesures de prévention...), rappeler les consignes.

■ **Choisir le mode de communication** le plus adapté (réunion / présentation orale, mail, affichage, tracts...).

■ **S'organiser** : rédiger les messages, définir la date, le lieu, rassembler le matériel nécessaire (ordinateur, tableau, documentation, équipements de projection...).

■ **Communiquer** : annoncer l'action (affichage, tractage, mailing...) et inciter les salariés à poser des questions sur le sujet choisi (boîte mails, espace intranet, mise en place de boîtes à idées...).

Pendant : se faire comprendre

- **Utiliser un langage** clair et compréhensible.
- **S'appuyer sur des exemples concrets** : la communication doit être adaptée aux situations concrètes observées ou rencontrées dans l'entreprise.
- **Poser des questions** pour vérifier la bonne compréhension des messages et répondre aux questions posées.
- **Valoriser les actions concrètes** mises en œuvre dans l'entreprise.

Après : s'inscrire dans la durée

- **Évaluer l'impact** : observer les changements de perception et de comportement des salariés en fonction des objectifs fixés.
- **S'inscrire dans la durée** : les actions d'information et de sensibilisation doivent avoir lieu de façon régulière et répétée pour induire des changements durables.
- **Solliciter les salariés** pour qu'ils fassent remonter leurs besoins d'informations ou de sensibilisation de certains thèmes.



Conditions de réussite :

- S'assurer de l'adhésion des salariés : créer un climat convivial autour des actions de communication.
- Valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre dans l'entreprise.
- Renouveler très régulièrement les actions d'information.



Pour aller plus loin : www.inrs.fr/CSE

L'INRS propose notamment des affiches, dépliants, brochures et vidéos pour informer et sensibiliser les salariés sur www.inrs.fr.